



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 29 Novembre à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 21/11/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. HERVIN Claude, M. MAILLE Jean-Marie, M. DEBCZAK Jean-Michel, M. TURBAN Jean-Claude, M. MULLER Patrick, M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. DREVILLE Gérard, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest

Suppléant(s) : M. HERVIN Claude (de M. COLLIN Eric), M. MAILLE Jean-Marie (de M. DUFUMIER Dominique), M. DEBCZAK Jean-Michel (de M. BOCQUET Jean-Charles), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VARON Bernard à M. DESHAYES François, M. SPECQ André à M. MELLA Daniel, Mme POLLET Clarisse à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : M. DUFUMIER Dominique, M. BOCQUET Jean-Charles

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDRU Gilles, M. MANSOUX Michel, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, M. EPALLE Jean, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. COLLIN Eric, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2022-045 – Adhésion de la commune de Mortefontaine pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 dite loi NOTRe

Vu la délibération n°2019-030 du 13 Novemvre 2019 portant modification statutaire du SICTEUB pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines

Vu la délibération de la commune de Mortefontaine du 15 Novembre 2022 portant adhésion de la commune de Mortefontaine au SICTEUB pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines

Considérant que depuis Le 1^{er} Janvier 2020, le SICTEUB de la Thève et de l'Ysieux a pris la compétence Eaux Pluviales Urbaines. Elle l'exerce de manière obligatoire pour les quatre communes de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France (Fosses, Marly la Ville, Survilliers et Saint Witz ZI). Elle a mis cette compétence à la carte pour le reste des communes du SICTEUB.

Considérant que la commune de Mortefontaine a demandé à adhérer au syndicat pour la compétence eaux pluviales urbaine à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'adhésion au 1^{er} Janvier 2023 de la commune de Mortefontaine pour la compétence eaux pluviales urbaines

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 01/12/2022
Le Président